

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 06 DECEMBRE 2012

**Présents** - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2<sup>ème</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ 3<sup>ème</sup> adjoint.

MM. Valérie FOUCAULT, Roger POUSSIN, Robert DELEAGE, Audrey MARCHAND-MAILLET, Patricia MARCHAND-MAILLET, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** – MM. Jean-Paul DAVID, Yann ALLAIN, Jérôme CLEAZ (pouvoir donné à Roland RICHERMOZ), Marie-Suzanne GROETZINGER (pouvoir donné à Robert DELEAGE), Francis DANCRE (pouvoir donné à Roger POUSSIN), Michel SICARDI (pouvoir donné à Anthony FAVRE)

**Absent** – M. Michel GIROD

### ADMINISTRATION GENERALE

#### 1 TRANSPORTS SANITAIRES de SECOURS HELIPORTES

Monsieur le Maire expose que le marché pour les transports sanitaires de secours hélicoptérés étant arrivé à échéance, un nouvel appel d'offre a été lancé. Une seule proposition a été reçue en mairie, celle de la Société SAF Hélicoptères au prix de 52.50 € TTC la minute de vol. Pour rappel, le tarif était de 51.18 € en 2011/2012 et de 49.96 € en 2010/2011.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de signer l'acte d'engagement avec la Société SAF Hélicoptères pour les quatre prochaines saisons hivernales. L'intervention de secours hélicoptérés pour l'année 2012/2013 est fixée à **52.50 € TTC la minute de vol**, soit 49.06 € HT.

#### 2 REGIE de RECETTE du CINEMA

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire (art. L2122-22 du CGCT), il a procédé à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée du cinéma à Montchavin ; Il a également nommé un projectionniste pour la saison d'hiver, conformément à la délibération du 06 septembre 2012 créant le poste.

### FINANCES - TRAVAUX

#### 1 BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**APPROUVE** les virements de crédit suivants sur le budget primitif du budget principal :

Fonctionnement

c/61522 : - 15 000 €  
c/6413 : + 15 000 €

Investissement

c/2315 (D) : - 30 600 €  
c/261 (D) : + 30 600 €

**1 PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION**

Pétitionnaire	Lieu	Objet
<b>Déclarations préalables</b>		
COLLOMBET Aude	Bonconseil	Modification de façade
Crédit Agricole des Savoie	Les Coches	Mise en accessibilité distributeur billets

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

**2 REVISION du PLU – DEBAT sur le PADD**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 08 avril 2010, le conseil municipal a prescrit la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 09 août 2005.

*PRECISE* que le chapitre 3 du titre II du code de l'urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des plans locaux d'urbanisme. C'est ainsi notamment que l'article L123-1 dispose que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ce document n'est pas opposable aux tiers, il répond à plusieurs objectifs. D'une part, il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général. D'autre part, il est indispensable au dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de révision du PLU. Il doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

*INDIQUE* que l'article L123-9 du code de l'urbanisme prévoit l'organisation d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations générales du PADD, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLU.

*PROPOSE* de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs de la mise en révision, conformément au document de synthèse, envoyé préalablement à la séance, à chaque élu.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**CONSIDERANT** que le document de synthèse a été présenté et commenté par les membres de la commission chargée de la révision du PLU et que chacun a pu formuler ses observations ;

**NOTE** le travail remarquable effectué depuis plusieurs mois par cette commission avec le bureau d'études, retenu pour ce dossier. En effet, une bonne analyse de la commune par secteur a été réalisée et toutes les orientations pour les dix prochaines années respectent l'intérêt de la commune.

**DECLARE**, conformément à l'article L123-8 du code de l'urbanisme, avoir débattu des orientations générales du PADD.

**3 BILAN de l'ECLAIRAGE PUBLIC sur le TERRITOIRE COMMUNAL**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**1 - Parc National de la Vanoise** – L'enquête publique relative au projet de charte du Parc national de la Vanoise aura lieu sur le territoire des 29 communes concernées du 10 décembre 2012 au 21 janvier 2013. Un membre de la commission d'enquête siègera en mairie de Bellentre le vendredi 28 décembre 2012, de 16 h à 19 h.

**2 - Déneigement** – Après une semaine de chutes de neige en continu, le Conseil municipal tient à remercier les services de la mairie pour le travail effectué et la qualité du déneigement, et ce malgré les problèmes techniques rencontrés (panne d'engins).

Il est rappelé que, conformément à l'arrêté n° 2012/012, les propriétaires et occupants d'immeuble doivent assurer le déneigement devant la façade de leur habitation ou commerce et prévenir toute formation de verglas (des bacs de réserve de sel sont mis à disposition en différents points de la commune). Là encore, il en va de la responsabilité de chacun et de la sécurité de tous. Et pour faciliter les manœuvres de déneigement, il convient également à chacun d'enlever son ou ses véhicules des places de stationnement.

**3 - Placement de trésorerie** – Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'existe à ce jour plus aucune solution de placement de trésorerie pour les collectivités locales, avec une rémunération positive. Il déplore cet état de fait car le placement de la trésorerie non utilisée en cours d'année, apportait une recette non négligeable à la commune.

**4 - OGMC** – Audrey MARCHAND MAILLET, en sa qualité de Présidente de l'OGMC, remercie la commune pour les travaux effectués à la patinoire. Il reste à étudier la réalisation d'un escalier extérieur afin de faciliter l'accès à cette structure.

En raison de la baisse de fréquentation de la station en été et afin de compléter les effectifs des garderies, l'OGMC proposera en juillet/août 2013, un centre aéré aux résidents.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le **lundi 14 janvier 2013** à 20 heures à la salle de réunions de la mairie.